

SENOZAN

L'échappée de Senozan

© Anthony Jailloux Mâcon Sud Bourgogne



PROFIL PARCOURS

Distance **17,6 KM**

Durée **4 H 30** | Niveau **MOYEN**

Dénivelé **232 M**

Ambiance **BOCAGE
FORÊT
PATRIMOINE**

DÉPART **SENOZAN | BOURG**

Localisation GPS : 46.39616, 4.86205 | Alt. 208 m

Cette longue randonnée entre bois et bocages offre toute la typicité du Haut-Mâconnais. Depuis Senozan, on longe la bordure de forêt jusqu'à La Roche en contrebas des carrières de La Salle. Le passage dans les vignes, et à proximité du Château de Besseuil, annonce le bourg de Clessé, classé Cité de caractère. Dans les villages traversés, des églises romanes bien conservées rappellent l'influence de la grande abbaye de Cluny sur ces terres.

À VOIR EN CHEMIN

- Église Saint-Pierre, lavoirs et puits à Senozan
- Église Notre-Dame et lavoir à Clessé
- Église Saint-Antoine, lavoirs et pigeonnier à Laizé
- Église Saint-Bonnet et lavoir à Charbonnières

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Bourgogne aligoté, Coteaux Bourguignons, Crémant de Bourgogne, Mâcon, Mâcon-Villages, Viré-Clessé

PÉRIODE IDÉALE

Toute l'année

POINT DE VIGILANCE

L'itinéraire de randonnée longe la RD 86 au km 4 et km 11.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers. N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques. Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000). Ne laissez aucun débris dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

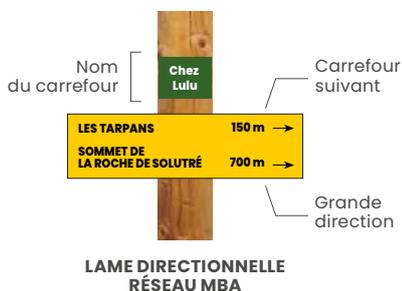
Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

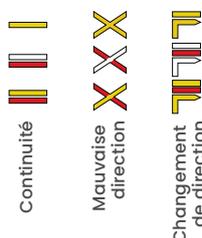
météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



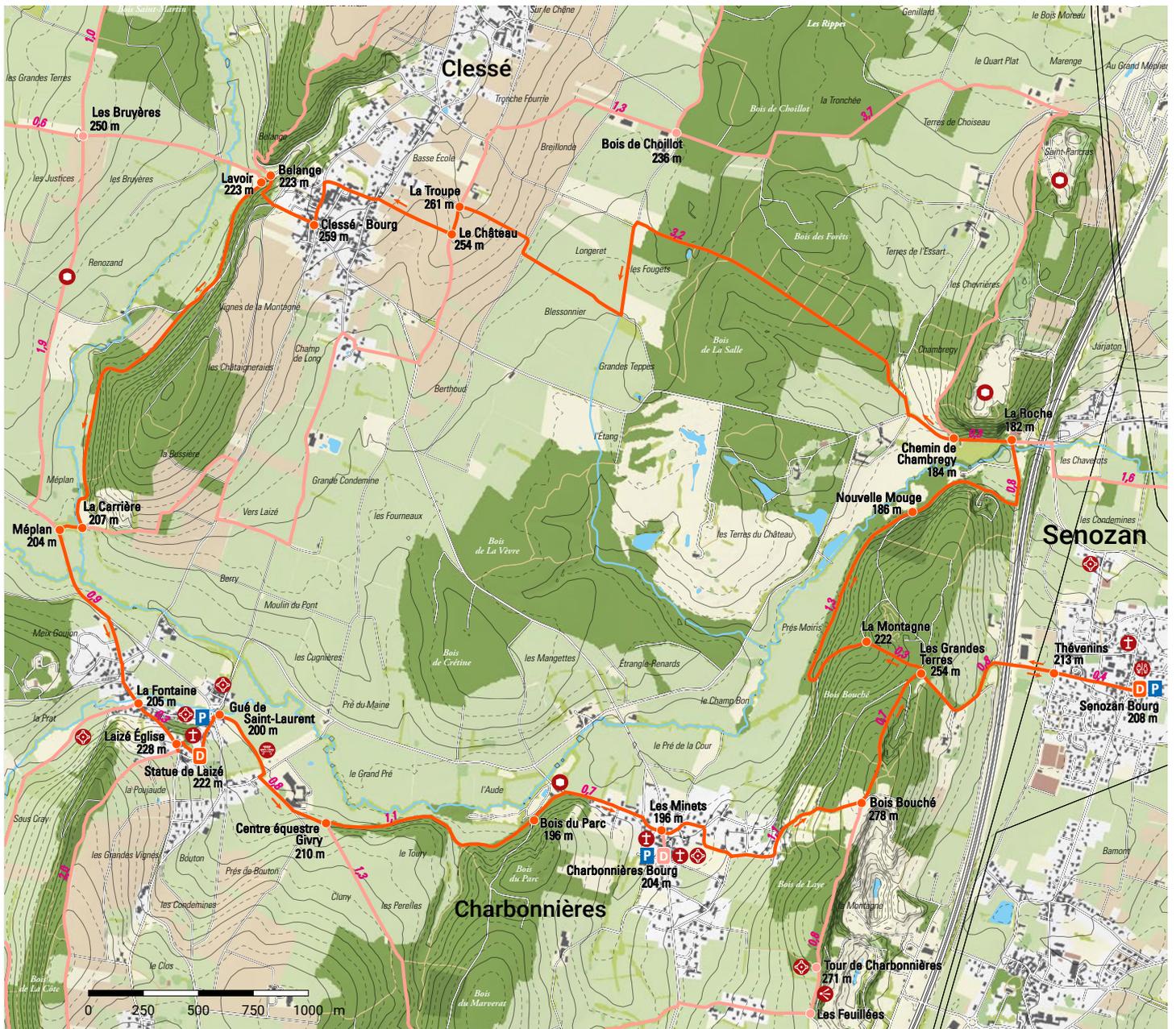
Balilage itinéraire
Balilage GR**
Balilage GRP***



Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balilage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée

**GRP® : Grande Randonnée de Pays



- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

PROFIL PARCOURS

Distance **17,6 KM** | Dénivelé **232 M**

L'échappée de Senozan



MÂCON SUD BOURGOGNE TOURISME

1, place Saint-Pierre | 71000 Mâcon | 03 85 21 07 07
macon-tourisme.com



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE